



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 1 de 15

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

133 Nettoyant de valves MP13300400ABV

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

nettoyeur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TUNAP Industrie Chemie GmbH & Co	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+49 (0) 8171 / 16000	Téléfax: +49 (0) 8171 / 160072
e-mail:	sdb@tunap.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 30 / 30 686 790 (Poison Centre Berlin)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

xylène

n-propanol

morpholine



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 2 de 15

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS05-GHS07-GHS08

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P260 Ne pas respirer Aérosol.  
 P280 Porter Protection yeux/visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment avec Eau et savon..  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

**2.3. Autres dangers**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 3 de 15

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-535-7	xylène	25 - < 50 %
1330-20-7	Xn - Nocif, Xi - Irritant R10-20/21-36/37/38-48/20-65	
601-022-00-9	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H312 H332 H315 H319 H335 H373 H304	
200-746-9	n-propanol	15 - < 20 %
71-23-8	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-41-67	
603-003-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	
01-2119486761-29		
918-668-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement	10 - < 15 %
64742-95-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-37-51-53-65-66-67	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066	
01-2119455851-35		
202-849-4	éthylbenzène	10 - < 15 %
100-41-4	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif R11-20	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4; H225 H332	
203-815-1	morpholine	5 - < 10 %
110-91-8	C - Corrosif, Xn - Nocif R10-20/21/22-34	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H226 H311 H331 H302 H314 H318	
01-2119496057-30		
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich	1 - < 5 %
	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-51-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411	
203-625-9	toluène	0,1 - < 1 %
108-88-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant R11-63-48/20-65-38-67	
601-021-00-3	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H361d *** H304 H373 ** H315 H336	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient: 30 % et plus hydrocarbures aromatiques

Contient: 5 % ou plus, mais moins de 15 % hydrocarbures aliphatiques

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 4 de 15

médecin.

**Après contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatiguée,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 5 de 15

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec : Matériau, riche en oxygène, comburant.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
110-91-8	Morpholine	10	36		VME (8 h)	
		20	72		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
108-88-3	Toluène	Toluène	1 mg/l	Sang	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

**Conseils supplémentaires**

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 6 de 15

d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée : Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
DIN EN 374

**Protection de la peau**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387)  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type : A  
Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	jaune clair
Odeur:	comme les amines

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable
----------------------	----------------

**Modification d'état**

Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Aucune information disponible.
Point de ramollissement:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	15 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13,5 vol. %

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 7 de 15

Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	0,878 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage:	Aucune information disponible.
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 7 mm <sup>2</sup> /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Test de séparation de solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: Aucune information disponible.

Densité Les indications se rapportent à la matière active technique.  
pression - bar (20°C)

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réagit avec les : Agent oxydant

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conservé à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation.



## 133 Nettoyant de valves MP13300400ABV

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 8 de 15

## ETAmél calculé

ATE (par inhalation vapeur) 19,63 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 2,511 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	1700 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
71-23-8	n-propanol				
	par voie orale	DL50	8000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	4032 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 33,8 mg/l	Rat	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement				
	par voie orale	DL50	3592 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	> 3160 mg/kg	Lapin	
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
110-91-8	morpholine				
	par voie orale	DL50	1900 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	500 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	8 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	8000 ppm	Rat	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	
108-88-3	toluène				
	dermique	DL50	12200 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS

## Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. En cas d'inhalation: Irritation des poumons.

Toux. dyspnée. Contact avec la peau: Irritant.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 9 de 15

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (xylène), (Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement)  
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (n-propanol), (Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement), (toluène)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène), (toluène)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.  
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 10 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,8 - 2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	
71-23-8	n-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4480 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,6-2,9 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10,1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	6,6 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
110-91-8	morpholine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	179 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	58 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	45 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC	10 mg/l	4 d	Desmodesmus subspicatus.	
	Oxirane, 2-ethyl-, homopolymer, 3-aminopropyl C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	12,5 mg/l	72 h		GESTIS

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 11 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
110-91-8	morpholine				
		OECD 301E	93%	25	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	n-propanol	0,29
100-41-4	éthylbenzène	3,15
110-91-8	morpholine	-2,55
108-88-3	toluène	2,73

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-91-8	morpholine	< 2,8		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.


**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 12 de 15

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantités exceptées: E0

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantités exceptées: E0

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	No
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
EmS:	F-D, S-U



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 13 de 15

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantités exceptées: E0

**Transport aérien (ICAO)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	AEROSOLS, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantités exceptées: E0

Passenger-LQ: Y203

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz inflammables

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): VOC-CH: 0,300 kg/400ml Dose (86,05 % w/w)  
VOC 1999/13/EG: 94,05 % w/w

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**Information supplémentaire**

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,14.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 14 de 15

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 IATA: International Air Transport Association  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
 WEL (UK): Workplace Exposure Limits  
 TWA (EC): Time-Weighted Average  
 ATE: Acute Toxicity Estimate  
 STEL (EC) Short Term Exposure Limit  
 CL50: Lethal Concentration  
 EC50: half maximal Effective Concentration  
 ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- |          |   |
|----------|---|
| 10       | Inflammable.  |
| 11       | Facilement inflammable.   |
| 20       | Nocif par inhalation.   |
| 20/21    | Nocif par inhalation et par contact avec la peau.   |
| 20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.                          |
| 34       | Provoque des brûlures.  |
| 36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.                               |
| 36/38    | Irritant pour les yeux et la peau.  |
| 37       | Irritant pour les voies respiratoires.  |
| 38       | Irritant pour la peau.  |
| 41       | Risque de lésions oculaires graves.   |
| 48/20    | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| 51       | Toxique pour les organismes aquatiques.   |
| 53       | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.           |
| 63       | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.                     |
| 65       | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.                        |
| 66       | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                  |
| 67       | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.                            |

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |       |  |
|-------|--|
| H222  | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H225  | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H226  | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H229  | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                    |
| H302  | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H304  | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  |
| H311  | Toxique par contact cutané.  |
| H312  | Nocif par contact cutané.  |
| H314  | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                    |
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318  | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331  | Toxique par inhalation.  |
| H332  | Nocif par inhalation.  |
| H335  | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336  | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H373  | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**133 Nettoyant de valves MP13300400ABV**

Date d'impression: 30.03.2015

Code du produit: MP13300400ABV

Page 15 de 15

	d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*